DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

82.178/MCB

Objet

TARIF DES CONCESSIONS, DU CAVEAU DEPOSITOIRE ET DU CREUSEMENT DES FOSSES DROIT DE PLACE POUR LA VENTE DES CHRYSANTHEMES

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de présents	20	
Nombre de votants	24	
POUR:	24	
CONTRE :		
ABSTENTIONS		

REÇU A LA SOUS-PRÉTECTURE ROCHEFORT, LE

- 6. DEC. 1982

## Extrait du Registre des Détibiérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

quatre vingt deux

le vingt six novembre

20 haures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réunl à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etalent présents: MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET

Chi Epier Es

DUFOUR par M. LACHAUD

Melle FOUCHE par M. LIS M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents: MM. VIAUD , TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa mance du 4 décembre 1981, avait fixé les tarifs des concessions des cimetières, du caveau dépositoire, du creusement des fosses et du droit de place pour la vente des chrysanthèmes en prenant comme base l'indice national INSEE du coût de la construction du deuxième trimestre 1981 égal à 636.

Il est proposé pour l'année 1983 d'actualiser ces tarifs.

Par circulaire en date du 29 octobre 1982 parue au Journal Officiel du 30 octobre, M. le Premier-Ministre, pour poursuivre la lutte contre l'inflation, a demandé aux collectivités locales de limiter l'augmentation des prix de leurs services à 8 % par rapport aux prix pratiqués au 11 juin 1982 et ce à compter du ler janvier 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

de fixer, comme suit, à compter du ler janvier 1983 :

## I - CIMETIERES MONPERRIER, MAINE-GEOFFROY et CLEMENCEAU : tarif des concessions

(prix des concessions, étant entendu qu'un tiers du montant sera mandaté au Bureau d'Aide-Sociale)

Pour mémoire

	Ancien tarif	Nouveau tarif
	DCM du 04.12.81	01.01.83
		(+ 8% arrondi)
A - Cimetière Monperrier et Main	ne-Geoffroy	
Décennale La concession	230 F	245 F
Trentenaire La concession	690 F	745 F
Cinquantenaire La concession	1 1 150 F	1 240 F
Perpétuelle 2 m2	2 300 F	2 480 F
Perpétuelle le 3ème m2	1 700 F	1 835 F/
Perpétuelle le 4ème m2	2 300 F	2 480 F
B - Cimetière Clémenceau		
Perpétuelle	3 390 F	3 660 F
Renouvellement des conces-		
sions trentenaires	1 020 F	1 100 F
Que seules des concessions p pourront être vendues lors d se du terrain affecté aux fo	le la repri-	
Qu'aucune concession ne pour sauf en cas de décès jusqu'à de la présente délibération.	i l'approbation	
II - CAVEAU DEPOSITOIRE		(inchangé pour 1983 )
Par jour, les deux premiers	mois 2,00 F	2,00 F
Par jour, les mois suivants	4,50 F	4,50 F

7.4	- CAVERO BEFORITOINE			1983 )
	Par jour, les deux premiers mois	2,00	F	2,00 F
	Par jour, les mois suivants	4,50	F	4,50 F
LII	- CREUSEMENT DES FOSSES			
	Sommes réclamées aux familles			
	. Fosse simple	310,00	F	330,00 F
	. Fosse double	430,00	E.	460,00 F
	. Fosse triple	750,00	F	810,00 F
	. Fosse quadruple	990,00	F	1 065,00 F

## IV - DROIT DE PLACE POUR VENTE DE CHRYSANTHEMES Devant les cimetières durant les fêtes de la TOUSSAINT par m2 et par jour 2,85 F

F 3,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les membres présents.



Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre LIS